



Perte salaire suite congés

Par **stella**, le **05/09/2008** à **12:21**

Bonjour,

Je suis employée en CDI depuis le 01/07/07 à temps partiel(15h/semaine);en janvier 2008 un avenant à été signé pour passer à 25h/semaine.

Mon employeur m'a demandé de poser mes congés d'été en mai,a accepté que je prennes 3 semaines en Aout.

A mon retour,sur mon bulletin de salaire il m'a été retiré plus de 200 euros puisque selon cet employeur meme si j'ai droit à 2.5jrs de congés par mois,je n'ais pas assez cotisé l'année derniere (j'étais qu'à 15h...)

Ma question:ne devait-il pas m'en informer au moment de poser mes congés que je risquait une perte financière considerable????

Merci d'avance,cordialement